

PROJET EOLIEN MOULIN DE LA PICOTERIE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRE-DEPOT DU
15 JANVIER 2019

Lieu : Salle Polyvalente d'Essômes-sur-Marne



 ESSÔMES-SUR-MARNE	Compte-rendu Réunion Publique du 15/01/2019 <i>Essômes-sur-Marne (02)</i>		22/01/2019
<u>De :</u>	Global Wind Power	<u>A :</u>	Participants
<u>Objet :</u>	Projet éolien de Moulin de la Picoterie (02) <i>Réunion publique pré dépôt du 15/01/2019</i>		

Participants

Habitants des communes d'Essômes-sur-Marne, Bonneil et Coupru : 27 personnes comptabilisées

Mairie d'Essômes-sur-Marne : Monsieur le Maire avec un de ses adjoints

Global Wind Power : Julia BASTIDE – Directrice générale adjointe, Thomas DOMBLIDES – Chef de Projet ; Jessica PLIER – Chef de Projet ; Pauline LEMEUNIER – Chef de Projet ; Mathilde DERANCOURT – Chargée d'Etudes Environnement

Contexte

En 2016, la société **Global Wind Power** a initié le développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune d'Essômes-Sur-Marne. En parallèle, la société **Global Wind Power** a mis en place une démarche de concertation visant à informer la population locale et permettre à chacun de s'impliquer dans toutes les étapes de son développement.

Pour ce faire, la société **Global Wind Power** a organisé un ensemble de réunions publiques et ateliers de co-construction.

L'ensemble des habitants d'Essômes-sur-Marne (sauf ceux des hameaux très éloignés de la zone d'étude), du Mont de Bonneil et de Coupru ainsi que leurs élus associés ont été informés de cette rencontre via la distribution d'affichettes dans leurs boîtes aux lettres, 10 jours avant la date de la réunion.

Cette réunion avait pour but de présenter le projet tel qu'il sera déposé dans le cadre d'un DAE (Dossier de demande d'Autorisation Environnementale) aux services de la préfecture de l'Aisne, le dépôt étant envisagé à l'horizon du 1^{er} mars 2019.

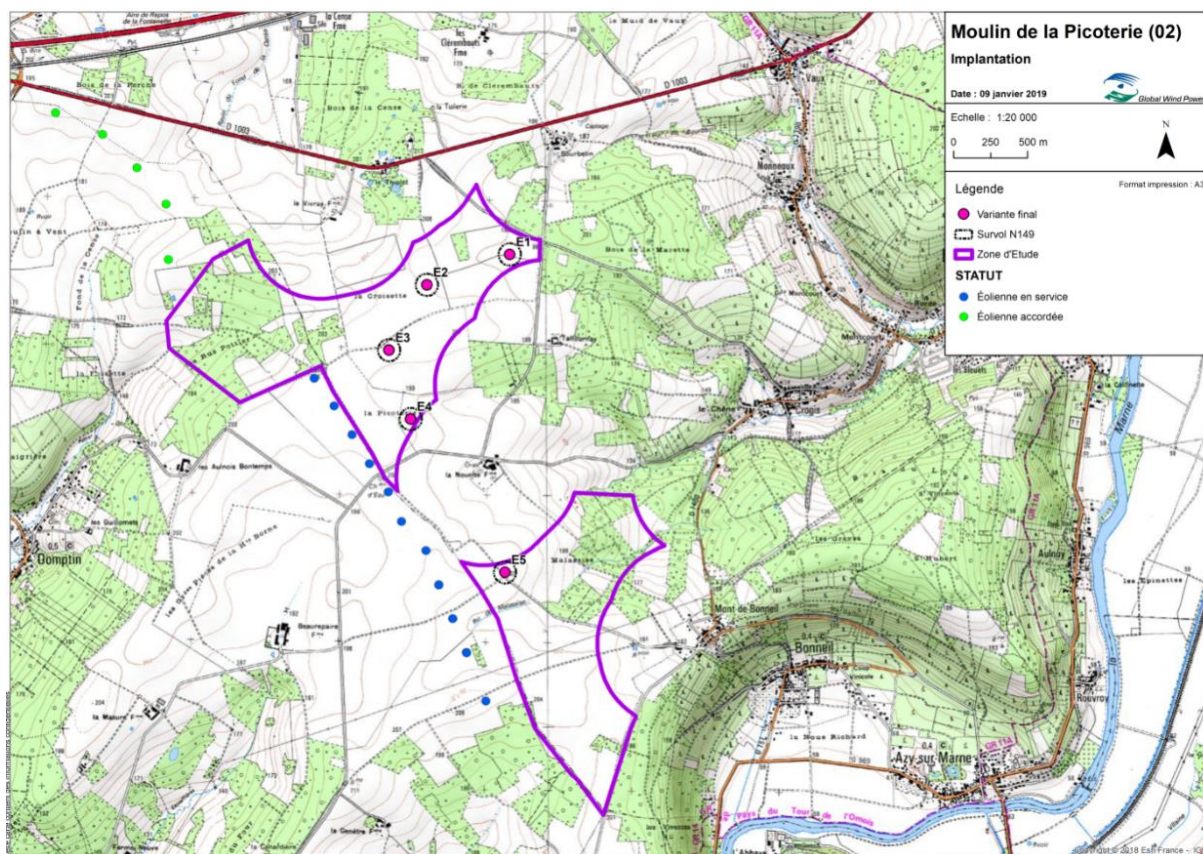
Présentation du projet final

Dimensionnement et implantation

La réunion a débuté par une intervention de Thomas Domblides, Chef de Projet de Global Wind Power en charge du développement du projet éolien. Ce dernier a effectué un rappel du planning de développement du projet et un point à date sur l'avancée des études et les démarches administratives à venir.

L'implantation finale a été présentée. Elle est composée (comme déjà présenté lors de l'atelier précédent) de cinq éoliennes. Le modèle retenu est l'éolienne Nordex N149, d'une puissance de 4.5 MW et d'un diamètre de rotor de 149 m, pour une hauteur de nacelle à 105 m et une hauteur en bout de pale de 179.5.

Ci-dessous l'implantation retenue sur la zone d'étude :



Les études dédiées sont en cours de relecture finale (paysage, acoustique, environnement, mesures de vent, etc.).

Quinze photomontages du projet ont été présentés. Parmi ces 15 réalisations, 5 montraient les différences entre l'ancienne implantation (5 éoliennes de 165 m bout de pale, implantation des éoliennes E1 et E3 légèrement différente) et la nouvelle. C'était notamment le cas depuis les hameaux voisins et le Belvédère des ruines du château de Château-Thierry. Les 10 autres photomontages n'avaient jamais été présentés.

A noter que le dossier qui sera déposé comporte un ensemble de 50 photomontages.

Ci-dessous, un exemple de photomontage qui a été présenté (affichage aux murs de la salle polyvalente et dans la présentation Power Point) depuis la ferme du Taffournay :



Les photomontages de la présentation Power Point étaient ceux permettant d'apprécier l'impact « avant / après » avec le changement de gabarit des éoliennes :

Photomontage
depuis Le
Taffournay

*Eolienne N131 à
165 m bout de pale
(nacelle à 99,5m)*



*Eolienne N149 à
179,5 m bout de
pale (nacelle à
105m)*



22/01/2019

Dans le cadre de l'étude paysagère, une maquette 3D a également été réalisée afin d'appréhender le rendu visuel du projet de manière dynamique et d'offrir la possibilité de se déplacer sur toute l'aire d'étude rapprochée pour estimer l'impact visuel du projet. Durant cette réunion, un film de 3 minutes, réalisé grâce à cette maquette, a été projeté.

Ci-dessous, une capture d'écran du film issu de la maquette :



Mesures de réduction et d'accompagnement

Un ensemble de mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement, autour du projet, ont d'ores et déjà été envisagées par Global Wind Power et seront proposées dans le Dossier de demande d'Autorisation Environnementale. Les mesures suivantes ont été présentées pendant la réunion :

Environnement :

- Bridage de l'éolienne E1 pour les enjeux chiroptérologiques (chauve-souris) selon les modalités prévues dans le guide de l'étude d'impact des Hauts-de-France :
 - Entre début mars et fin novembre ;
 - Durant l'heure précédant le coucher du soleil jusqu'à l'heure suivant son lever ;
 - Pour des vents inférieurs à 6 mètres/seconde (soit 20km/h) ;
 - Par température supérieure à 7°C ;
 - Lorsqu'il ne pleut pas ;
- Phasage des travaux en dehors des périodes de nidification (01/04 à 31/07) ;
- Mise en œuvre de bandes enherbées avec perchoirs à rapaces à l'extérieur de la zone d'étude immédiate (> 300m) → discussion en cours avec des propriétaires.

Paysage :

- Enfouissement des lignes aériennes électriques en sortie du hameau du Bourbetin ;
- Implantation d'une haie champêtre en bordure de route au Taffournay ;
- Création d'un chemin pédestre des éoliennes (à définir conjointement avec la mairie).

Acoustique :

- En fonction des caractéristiques acoustiques des éoliennes envisagées et des écoutes des niveaux de bruits émergents réalisées par le bureau d'étude spécialisé DELHOM Acoustique pendant plus de 10 jours, un plan de bridage a été défini. Il impacte uniquement les éoliennes E1 et E4, pour préserver, selon certaines vitesses et orientations de vent, le hameau du Bourbetin, les fermes du Taffournay et de la Nouette.

Autres mesures

Audit énergétique de la salle polyvalente

Lors de l'atelier du 14 mai 2018, une réflexion, dédiée notamment aux mesures d'accompagnement souhaitées par les riverains, avait mis en exergue l'intérêt des participants à ce que la salle polyvalente d'Essômes-sur-Marne, utilisée pour l'ensemble des réunions et ateliers publics de concertation, soit remise en état pour améliorer le confort des usagers.

Un audit énergétique du bâtiment a donc été réalisé entre les deux réunions publiques, conjointement avec la mairie d'Essômes-sur-Marne. Le rapport d'audit a été succinctement présenté en réunion et sera consultable sur le site internet de la mairie.

Cet audit met en exergue un certain nombre de mesures peu coûteuses (< 20 000 €) qui permettront de réduire les consommations énergétiques du bâtiment de près de 27% et éviter les sensations de chaud et froid pour les usagers (mise en œuvre d'une VMC et rebouchage des trous dans les murs, éclairage LED, chaudière à condensation, etc.).

Retombées économiques pour la commune

Toujours lors de l'atelier du 14 mai 2018, un certain nombre de besoins communs avaient été énumérés par les riverains pour leur qualité de vie au sein de la commune :

- Réfection du réseau de voiries secondaires
- Mise en valeur de l'Abbatiale
- Assainissement (tout à l'égout)
- ...

Pour ces besoins, il a été rappelé qu'un porteur de projet éolien ne peut financer que des mesures en lien direct avec son projet, ce qui n'est pas le cas pour les actions ici recensées. Il a donc été convenu, avec la mairie, que cette dernière mettrait à profit les retombées économiques du projet pour financer, en fonction des besoins prioritaires, les actions associées.

Les retombées économiques totales pour la mairie sont les suivantes :

Retombées annuelles pour la mairie	
Retombées fiscales	59 996,4 €
Convention d'utilisation des chemins	25 000,0 €
TOTAL	84 996,4 €

Les retombées annuelles pour la mairie seront de près de 85 000 € par an, sur la base du calcul de fiscalité selon les taux de 2018.

Temps de Questions / Réponses

Suite à cette présentation, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions à l'équipe du projet. Les remarques et questions posées lors de la réunion sont présentées par thématique.

Tarif d'achat de l'électricité :

- *Remarque* : Sur ce thème, Global Wind Power a précisé dans sa présentation que l'augmentation de la hauteur des éoliennes (et donc du diamètre du rotor, déterminant pour le productible) était due à un besoin d'amélioration de la compétitivité du projet, notamment dans le cadre des appels d'offre CRE pour l'éolien. Désormais, il s'agit du seul mécanisme d'attribution d'un tarif d'achat de l'électricité, qui prévoit que seuls les projets demandant les tarifs d'achat sur 15 ans les plus bas seront lauréats. Ainsi, les prévisions de Global Wind Power à l'horizon 2021 ou 2022 (date d'autorisation préfectorale du projet) tablent sur une estimation d'un tarif compris entre 50 et 55 €/MWh pour avoir une chance d'être lauréat et donc de construire le projet.
- D'après un participant, une étude allemande indique que le prix réel du « nouveau nucléaire » se situerait aux alentours de 90 €/MWh et non 120 €/MWh tel qu'annoncé par Global Wind Power.
 - Réponse GWP : Nous n'avons pas connaissance de cette étude et sommes intéressés pour la récupérer. Le prix de 120 €/MWh annoncé est celui attribué par l'Etat pendant la première période d'exploitation de l'EPR de Flamanville.
- Un participant demande ce qui arriverait dans le cas où le projet aurait bénéficié d'un tarif sur 15 ans de 55 €/MWh dans le cadre de l'Appel d'Offre, et que les prix du marché venaient, pendant les 15 ans, à dépasser le seuil des 55 €/MWh de manière régulière.
 - Réponse GWP : C'est une excellente question que GWP s'engage à creuser (ce sera l'un des premiers projets du portefeuille de GWP en appel d'offre). Nous pensons que la différence ira en compensation du coût de la CSPE au bénéfice de l'Etat, mais cela reste à confirmer. Le point à creuser concerne la possibilité contractuelle pour l'exploitant de sortir du contrat afin de prendre le risque de vendre à prix de marché.

Paysage :

- Un participant note que les panoramas sur lesquels apparaissent les photomontages ne sont pas pris en focale 50 et minimisent l'effet réel du parc.
 - Réponse GWP : Cette remarque est très juste. Les photos ont bien été prises en focale 50 mais les extractions à 60°, représentatives du champ du regard humain, n'ont pas été imprimées et collées en-dessous des panoramas complets à 180°. Le parti pris était d'imprimer l'intégralité du panorama avec l'insertion des éoliennes afin de bien identifier les lieux de la prise de vue. Nous tenons néanmoins à spécifier que dans le dossier qui sera soumis à la préfecture, et afin de respecter les recommandations du guide de l'étude d'impact, les rendus « regard humain » à 60° seront présents dans le dossier (qui sera consultable sur le site de la préfecture dès recevabilité, et en mairie avant l'enquête publique).

Acoustique :

- Un participant note qu'en lien avec le hameau de Bourbetin, il ne semble pas y avoir de plan de bridage dédié ?
 - Réponse GWP : En période nocturne pour des vents de secteur Sud-Ouest entre 6 m/s et 7 m/s, un plan de bridage de l'éolienne E1 est prévu pour préserver le Bourbetin et respecter les limites d'émergences sonores.
- Quels sont les émergences après bridage ?
 - Réponse GWP : Les émergences varient en fonction du vent, du bruit résiduel environnant et du point de mesure. Néanmoins, l'exploitant a pour obligation de respecter les niveaux maximums d'émergences additionnelles des éoliennes qui sont de +5 dB le jour et +3 dB la nuit par rapport aux bruits émergents mesurés. Les arrêtés préfectoraux des projets prévoient la possibilité pour les inspecteurs des installations classées de la DREAL de pouvoir inspecter à tout moment un parc afin de s'assurer du respect de ces contraintes (comme la conformité de tous les articles de l'arrêté préfectoral qui régit son fonctionnement).

Mât de mesure :

- Un participant demande une confirmation de la hauteur de 80 m du mât de mesure en place depuis septembre 2018.
 - Réponse GWP : La hauteur du mât actuel est de 100 m, proche de la hauteur de nacelle des éoliennes retenues (105 m).
- Quelle est la mesure de vent retenue ?
 - Réponse GWP : Il est difficile d'estimer la mesure moyenne de vent tant qu'on ne bénéficie pas d'un an de mesures en continue. Au mois de décembre, les résultats ont été bons avec une vitesse moyenne de vent mesurée de près de 7m/s.
- Quelle production annuelle est attendue ?

- Réponse GWP : La production annuelle estimative est de 48 698 MWh/an (équivalent à la consommation électrique de 2 940 foyers « tout électrique » selon les chiffres de l'ADEME en 2013).
- Connaissez-vous le taux de charge du parc existant de la Picoterie à Charly-sur-Marne ?
 - Réponse GWP : Il s'agit d'un autre exploitant, nous ne connaissons pas les chiffres de production, mais il semble difficile qu'ils aient pu atteindre le chiffre envisagé avant construction (2 840 heures pleine puissance par an selon le même participant) car de grosses périodes d'indisponibilité semblent avoir pénalisé la production (machines souvent à l'arrêt).

Balisage lumineux :

- Sur le parc de la Picoterie, deux lumières blanches sont désynchronisées (le balisage doit être rouge de nuit, ndlr) en période nocturne
 - Réponse GWP : Ce fait a effectivement été constaté lors de notre départ après la réunion. Il s'agit d'un mauvais fonctionnement non autorisé. Pour action corrective, seuls les services de la préfecture seront en mesure de produire une injonction de mise en conformité.

Parcs éoliens riverains :

- Où se situent les 5 éoliennes de l'autre parc autorisé non encore construit ?
 - Réponse GWP : Toutes les éoliennes de ce parc (Parc du Moulin à Vent) sont situées sur la commune de Coupru, en bordure de la D1003.
- Quand est prévue la construction ?
 - Réponse GWP : Le projet est actuellement en recours depuis déjà 1 ou 2 ans. Si le recours est débouté, la construction pourrait être lancée fin 2019 ou courant 2020.
- *Remarque d'un participant : Le parc éolien de Blesmes a été rejeté par le Préfet.*

Mesures ERC :

- Par qui sont financées les mesures écologiques ?
 - Réponse GWP : Ces mesures sont financées par le porteur du projet car elles sont en lien direct avec les impacts du projet sur l'environnement.

Couleur des éoliennes :

- Pourquoi les éoliennes sont de cette couleur ? Est-ce que cela existe dans d'autres couleurs ?
 - Réponse GWP : Il s'agit d'une couleur imposée par l'administration et notamment l'aviation civile. Toutes les éoliennes françaises sont de cette couleur.